

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 51 (1913)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Soldats vaudois d'autrefois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-209283>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du N° du 18 janvier 1913 :** Soldats vaudois d'autrefois. — Les vieilles chansons (communiquées par Pierre d'Antan). — L'amputé du Grand Conset (J. M.). — Vie et théâtre (bout.) — L'acrepia à Abran l'abondance. — Confiance. Inquiétude. Leçon de grammaire (bout.) — Drapeaux et cocardes (Dr René Meylan). — A quatre. — Avarice. — À l'école (boutades).

## SOLDATS VAUDOIS D'AUTREFOIS

Il est regrettable que se perde l'habitude de ce qu'on appelait jadis les « livres de raison », ces mémoires domestiques, ces journaux de simples particuliers qui jettent souvent de si vives lumières sur les mœurs, les événements, de toute une époque, sur les préoccupations et la façon de s'exprimer de nos ancêtres. Ainsi, que de jolies choses ne trouve-t-on pas dans les écrits de quelques-uns de nos compatriotes qui firent partie des armées du premier empire. Le journal de deux de ces Vaudois, J.-P. Maillard et J.-M. Bussy, vient de paraître dans la belle collection des *Soldats suisses au service étranger* que publie le libraire-éditeur A. Jullien, de Genève. C'est à cet ouvrage que nous empruntons ce qui suit :

### La jeunesse de J.-P. Maillard.

Jean-Pierre Maillard, de Vevey, né en 1784, était le fils d'un pauvre tourneur. Il n'avait pas encore quinze ans qu'il s'engageait comme tambour dans les contingents vaudois chargés d'appuyer les troupes françaises dans l'expédition du Valais de 1799. L'année suivante, il faisait partie des tambours du bataillon Clavel, de l'armée fédérale. En 1802, il fut blessé à Fribourg d'un coup de feu à la mâchoire. Après avoir servi ensuite dans les milices suisses en qualité de tambour-major, il s' enrôle, en 1807, dans le 2<sup>me</sup> régiment suisse, du colonel Castella, qu'il suivit en Espagne, pendant deux ans, au cours d'une terrible campagne. Il avait le grade de sergent. Rentré à Marseille au dépôt du régiment, en 1810, il se fit connaître comme maître d'armes et breveté par des exploits qui ne tardent à faire de lui une des célébrités de l'armée. En 1811, il part avec le 2<sup>me</sup> régiment et trois autres corps suisses pour la grande campagne de Russie. Frappé d'une balle à la hanche, qui lui traverse en outre le ventre, il demeure prisonnier des Russes durant près de deux ans. De 1813 à 1827, il reprit de nouveau du service en France. Depuis 1821, il était lieutenant, en dépit de l'animosité du colonel Dériaz, qui avait constamment contrecarré son avancement. Dès lors, rentré à Vevey, il fonctionna comme capitaine de musique, puis comme adjudant-major dans les milices vaudoises. Il mourut en 1850, à l'âge de 66 ans.

Maillard eut une jeunesse peu heureuse. Qu'on en juge par ces premières lignes de son journal :

« Né le 25 novembre 1784 à Vevey, je fus le onzième enfant de la famille. Ma mère mourut quinze jours après ma naissance. Je ne la connus donc point et fus mis en nourrice en Chandebant, près de Corsier, dans la famille Cossy, où je restai jusqu'à l'âge de sept ans. Mon père resta veuf encore quelques années,

parce que ma sœur aînée conduisait le ménage et avait soin de mon enfance.

« Au moment où mon père se remaria avec la cuisinière de M. Muret père, doyen des ministres, nous étions quatre enfants vivants, du premier lit...

« J'ai été mis à l'école de l'Hôpital. Le régent se nommait Mottier, d'honneuse mémoire. Il avait la passion de fouetter les enfants. Je me rappelle que, pour un rien, il me fouetta un jour jusqu'au sang. Je revins à la maison en pleurant. Mon père me gronda. Ma mère me plaignit un peu; mais alors, la mère Payoud (une voisine), qui m'aimait comme son enfant, me prit par la main et me reconduisit chez le régent, auquel elle montra l'état dans lequel il m'avait mis, le menaçant de porter plainte si jamais il se ravisait de me frapper ainsi. Effectivement, je n'eus plus de si fortes punitions.

« Je ne restai pas longtemps dans cette école et je ne puis me rappeler si j'y fis des progrès ou non. Cependant j'y eus, pour prix de mon instruction, un Testament. Je fus quelques années chez Monnet, régent du Collège. Là, je n'eus qu'un prix de musique. Mais celui qui lira ces mémoires n'en sera pas étonné quand il saura comment il fallait m'y prendre pour avoir du papier, de l'encre, des plumes et même des livres, car jamais mon père n'a rien voulu me donner pour acheter ces objets. Mon père était du nombre de ces faiseurs de dix heures et de quatre heures, dans les pintes, mais, malgré toutes ses grandes faiblesses, il était un de ces braves hommes du temps, aimé de chacun et jouissant d'une grande réputation pour son état...

« Jusqu'à l'âge de 14 ans, il m'a fallu apprendre à marcher à trois sœurs et à un frère qui mourut à l'âge de quatre ans. La petite vérie nous l'enleva. Malgré toute la peine que me donnaient ces petites filles, il fallait encore être à la boutique pour aider à faire tourner la roue du tour. Si je voulais étudier, il fallait me cacher au galetas. C'était le seul endroit où je puise faire mes tâches sans être interrompu.

« Enfin, la Révolution est venue. J'eus du goût pour le militaire. J'appris facilement à battre sur le tambour les marches françaises. Nous étions plusieurs jeunes gens qui les connaissaient, et, en 1799, on nous mit dans des compagnies d'élite pour la campagne du Valais, premièrement dans la compagnie Dietrich — Grenier — Jossevel, etc. Je n'eus donc que peu d'instruction, et le peu que j'en ai, c'est grâce aux peines que je me suis données depuis la sortie de l'école.

« A mon retour d'une campagne, que faisait mon père? Il faisait vite un nouveau marché pour une nouvelle campagne avec le tambour-major Vulliamy. Je fis donc trois petites campagnes en Valais. En revenant, je trouvais un nouveau-né à la maison. Et toujours comme cela: du militaire à la bonne d'enfants, jusqu'au moment où je suis sorti du catéchisme.

« Dans ces petites campagnes, j'étais si jeune que je ne pouvais porter ni sac, ni caisse. Les soldats portaient mes affaires, avec plaisir, tour

à tour, jusqu'à l'entrée d'une ville ou d'un village, où je reprenais ma caisse pour battre...

« Je ne fus pas longtemps au catéchisme. Je crois qu'en tout comptant j'y fus sept mois. On me reçut, parce que je venais d'être, derechef, vendu pour entrer dans un corps qu'on nommait les Six-Cents. »

### Jean-Marc Bussy.

Jean-Marc Bussy, de Crissier, avait dix-huit ans, quand, à Orbe, en 1806, il s' enrôle comme voltigeur au 3<sup>me</sup> régiment suisse. Il y servit six ans, combattit en Espagne, fut fait prisonnier par les Anglais et prit part à l'expédition de Russie. Les mémoires qu'il a laissés, M. Roulier, instituteur, les a déjà fait connaître au public il y a quelques années dans une série d'articles de la *Revue du dimanche*. Ils sont écrits avec une simplicité charmante et fourmillent de notes heureuses, de brefs tableaux d'un relief souvent saisissant. Voici quelques échantillons de cette prose guerrière :

« A Bayonne, sur l'Adour, nous logeons chez le bourgeois (février 1808). En arrivant chez la particulière qui nous héberge, on nous offre, en attendant le souper, du pain, des noix, une demi-bouteille de vin rouge, ou plutôt noir, et une grande carafe d'eau. Mon camarade Anet remplit les verres. L'hôtesse nous dit: « Messieurs, ne buvez pas ce vin tout pur, il vous ferait mal. Vous ne le connaissez pas: c'est du vin d'Espagne ». Anet lui répond: « Ah! madame, les Suisses ne mettent jamais d'eau dans leur vin. » La dame s'est mise à rire et a été remplie à nouveau la bouteille. »

1909. A Saint-Jaques de Compostelle. — « Un barbier de la ville vient d'être fusillé et ensuite pendu. Ce coquin, non content de couper la barbe aux soldats, ses clients, s'était avisé de leur couper le cou. On trouva chez lui une douzaine de cadavres ainsi décapités. Tout le corps d'armée a défilé devant ce pendu. »

A Toro. — « Je subis deux jours d'arrêts pour avoir porté du bois avec mon habit neuf.

« Tinguely, grâce à la complicité d'un caporal, vend le même jour trois fois la même paire de souliers à des paysans. Quand la vente est conclue, le caporal, sous menace de dénonciation au commandant, fait rendre les souliers; mais Tinguely ne rend jamais l'argent. »

A bord de l'Atlas. — « Demierre a eu une affaire avec l'un de nos chefs. On l'a mis au cep. C'est une pièce de bois carrée, de 12 pieds de longueur, en deux parties réunies par une charnière à l'une des extrémités, et fermées par un cadenas à l'autre. On introduit le cou du condamné dans un trou, au milieu, et il est ainsi immobilisé, allongé sur le plancher. On aurait dit de Demierre un homme sans tête. Il y resta 36 heures. »

1811. A Bois-le-Duc, Bussy, accompagné d'un camarade, n'est pas peu surpris, dans un hôtel où ils doivent loger, d'entendre l'hôte parler patois :

« Dé io ité-vo? demande celui-ci au compagnon de Bussy.

— Su dè Payerne.  
 — Et tè, dzouveno ?  
 — Mè su dè Cressy.  
 — Eh ! bin, mè su dè Tséseau !  
 — Qui êtes-vous de Crissier ? demande l'hôte.  
 — Je suis le fils de l'ancien assesseur Bussy.  
 — Parbleu ! je le connais bien. C'est l'ami de mon frère, le gros Vez, de Cheseaux.  
 — Maréchal ? lui dis-je.  
 — Oui, tu le connais donc... »  
 Et voilà nos trois Vaudois dévisant longtemps dans la bonne vieille langue de nos pères.

#### Les vieilles chansons.

##### *Couplets bachiques.*

Ne soyons point ambitieux,

Restons toujours tels que nous sommes ;  
 La gloire est faite pour les dieux,  
 Les plaisirs sont faits pour les hommes.

Amis, peut-on passer un jour

Sans boire et sans faire l'amour ?

Chers amis, buvons à longs traits,  
 Envrons nos corps et nos âmes,  
 Afin d'oublier nos procès  
 Et les méchants tours de nos femmes.

Amis, peut-on passer un jour

Sans boire et sans faire l'amour.

Un bon convive, un franc buveur,  
 Aima toujours femme jolie.  
 Ainsi, répétons tous en chœur,  
 Le doux refrain de la folie.

Amis, peut-on passer un jour,

Sans boire et sans faire l'amour ?

(Communiqué par Pierre d'Antan.)

#### L'AMPUTATION DU GRAND CONSET

##### *L'opinion.*

— Eh bien, Daniel, qu'est-ce que vous allez voter le 26, oui ou non ?

— Pour quoi vote-t-on ?

— Mais pour amputer le Grand Conset, pardis !

— Ah ! c'est le 26... Oh ! bien... on votera...

Et vous ?...

— Moi... Oh ! moi... je sais pas... on est un peu comme le Grand'Conset.

— Comment, comme le Grand Conset ?...

— Mais oui, enfin, on est là...

— On est là !... on est là !... Enfin, quoi, êtes-vous pour l'amputation où n'en êtes-vous pas ?

— Et vous ?...

— Y s'agit pas de moi ; je vous demande ce que vous voulez faire.

— Ah ! pardon, c'est moi qui vous ai demandé le premier.

— Qu'est-ce que vous m'avez demandé ?

— Si vous voterez oui ou non.

— Le 28 ?

— Non, le 26. Le vingt-six !

— Le 26, ah ! oui.

— Vous voterez oui !

— Non !

— Ah ! vous voterez non ?

— Qui est-ce qui vous ça dit ?

— Mais vous.

— Comment, moi ?

— Mais oui. Je vous dis : vous voterez oui ; vous me dites non. Ça fait donc que vous voterez non, le bon sens !

— J'ai pas ça dit.

— Enfin, là, irez-vous voter oui ou non ?

— Oui.

— Eh ! bien, c'est bon ; c'est tout ce que je voulais savoir.

— Que savez-vous ?

— Pardi ! que vous voterez oui.

— Mais non. Vous me demandez si j'irai voter le 26. Je vous ai répondu : oui.

— Eh bien !

— Eh bien, quoi ? Ça veut dire que j'irai voter, voilà tout.

— Ça fait qu'on peut pas savoir si vous voterez oui ou non.

— Pourquoi ?

— Parce que. On sait plus où on en est : vous dites non... vous dites oui...

— Mais non !

— Mais oui !

##### *Un bon mouvement.*

— Alo, Samuët, voilà qu'on va voter le 26 si on veut réduire le nombre des députés au Grand Conset.

— Eh bien oui. Ça ne va pas tout seul, à ce qu'on dit ?

— Y paraît. Et pourtant y sont tous d'accord.

— C'est peut-être pour ça que ça bâise.

— Faut avouer qu'y en a bien un peu trop, de ces députés. Y sont 236.

— Oué, c'est un peu beaucoup pour faire du bon ouvrage.

— Seulement, le hic, c'est de savoir qui doit s'en aller.

— Oh bien, ça veut assez s'arranger. Je suis sûr que quand y s'agira de choisir les candidats, y en aura plusieurs, de nos députés, qui diront aux électeurs :

« Ecoutez, les amis, on vous remercie de la confiance dont on nous a honoré. On espère l'avoir méritée. Mais, à présent, y s'agit de diminuer le nombre des députés, y en a trop. » Eh bien, pour vous mettre à l'aise et vous épargner l'ennui d'un choix délicat, nous nous désistons.

« Puiqu'il s'agit du bien du pays, c'est à nous, à qui vous avez confié l'honneur de présider à sa destinée, de donner le bon exemple, en faisant sur l'autel de la patrie, le sacrifice de notre mandat. »

— Vous croyez ?... Hum ?... Oh ! c'est sûre que ça simplifierait bien les choses. Mais ?... mais ?...

J. M.

**Vie et théâtre.** — Comédie pour comédie, mieux vaut souvent le spectacle qui se joue devant la rampe des théâtres, que celui qui étaie effrontément ses cruautés, ses injustices, ses hypocrisies, ses turpitudes sur les fragiles tréteaux où trône la société humaine. Les imaginaires victimes du premier ressuscitent au bassement du rideau ; le second ne laisse presque toujours après lui que ruines et que deuils irréparables. — A. N.

#### L'ACREPPIA A ABRAN L'ABONDANCE

(Patois du district de Grandson.)

**A** BRAN l'Abondancé avai lo diablio por allâ à l'acrepia.<sup>4</sup> Achtoù què l'avai apêcu na laivra cauquè pâ, prenai son fuzi, què sè démontâvè in trai bets, forravè lè bets din sè catsettè, et lo voailé, dû la tchattè d'la né, qu'allâvè atteindrè sa laivra ào passâdzo, dai duvè z'heure dè tin, assêtâ su'nà pieura, sin budzi. Quand l'avai zu d'la tsansè, nè reubliâvè pas dè lo racontâ ; dai iâdzo, è rappondai oncouerà, commin font tu lè tsacheux. Ein vouatisé ièna dai chonnè ; et creo mardieu què l'est vretâbia, por cin què l'est rudo bin contâi : « On dévè lo né, i'été zallâ à l'acrepia in dessu dai Tsan-Retsâ, iô l'avé vu qu'èna laivra véniai quasimint totè lè né sè patèrâ. Farrindzo 'na saula avoué duvè pieurè pliattè, derrai on bos-sènet dè tieudra, iô i'été bin catsi. Laiu su réchta, mè fio, invèron è n'heura ; et vouaitiè què mè vint à fî dè posâ mè tsaussè. Ma fai quiet ? nè poié plie rinvouï. Mè débotèno à la couaitè ; pouso mon fuzi, tot armâ, à flan dè mè. Mais, i' été à peina posâ que i' ôdio fersfouëlli d'amont dè mè. C'étaï ma tonnerre dè laivra ! L'appouègno mon fuzi ; mè laivo ; è mèro et... flâ ! vouaitiè ma laivra què fâ cauquè zédzevattâyè, et què vint rebattâ à mè pî ! Ma fai, nè l'ai pas ramassatiè, me repouso in mè sondzin : « Ora, Abran, tè peux cacâ à tè n'ezé ! »

<sup>4</sup> L'affût.

**Confiance.** — Vous qui connaissez X..., dites-moi si l'on peut avoir confiance en lui.

— Oh ! certainement ! Je lui confierais ma vie sans hésiter.

— Je ne vous parle pas de ça. Lui confieriez-vous quelque chose qui ait de la valeur ?

**Inquiétude.** — Je suis très inquiet ; il pleut et ma femme est sortie sans parapluie.

— Bah ! elle se réfugiera bien dans quelque magasin...

— C'est justement ce qui me rend inquiet.

**Leçon de grammaire.** — Dis, m'man, « j'ai aimé », quel temps c'est-il ?

— C'est du temps perdu.

#### DRAPEAUX ET COCARDES

**S**ous le titre de *Livrées, cocardes et drapeaux des cantons suisses*, notre ami et collaborateur, M. le Dr René Meylan, a publié, dans le *Drapeau suisse*, une série d'articles fort intéressants. Voici ce qu'il dit, entre autres, des insignes des quatre cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève.

##### **Canton de Vaud.**

Vert et blanc, fraîches couleurs,  
 Espérance et Pureté,  
 Parlez, parlez à nos cœurs  
 De Patrie et Liberté.

Ces vers peu lapidaires, mais gracieux, d'un poète du cru, nous disent les couleurs du canton de Vaud... si beau. On peut les voir sur les poteaux indicateurs des routes, sur les volets des bâtiments de l'Etat, etc.

La cocarde est verte au centre avec cercle extérieur blanc.

L'huissier est vêtu d'un manteau vert avec pèlerine blanche et col vert. Tous les huissiers vaudois sont armés(!) d'un maigre sceptre datant de 1830, simple jonc peint en vert avec une boule d'ivoire au sommet ; autour du jonc s'enroule un cordon de soie vert et blanc avec glands. Ce sceptre doit représenter un cep, autour duquel s'enroule de la vigne.

Le drapeau est divisé horizontalement en deux parties, une supérieure blanche, une inférieure verte, reproduisant ainsi l'écusson cantonal.

Le vert fut dès 1798 la couleur choisie comme signe de ralliement par les Vaudois.

Avec ce canton apparaît la couleur verte, que l'on ne constate auparavant ni comme émail sur les armoiries, ni comme couleur des drapeaux des cantons les plus anciens. C'est que le vert était la couleur aimée des partisans du nouvel état de choses. On était en 1803 et l'on se souvenait que la veille de la prise de la Bastille, le peuple assemblé sous les marronniers du Palais-Royal, à Paris, avait adopté, sur la proposition de Camille Desmoulins, « le vert, couleur de l'espérance comme signe de ralliement. L'orateur attacha une feuille d'arbre à son chapeau, tout le monde l'imita, les marronniers du palais furent presque dépouillés de leurs feuilles, » dit Mignet.

Dès lors les patriotes, dans le canton de Vaud surtout, arborèrent cette couleur avec tant d'ostentation, que les Bernois la déclarèrent séditionuse.

St-Gall avait déjà adopté cette couleur.

Le citoyen Bergier-Lemaire écrivait, dans une lettre à La Harpe, le 24 janvier 1798 : « La proclamation de Ménard et Desportes a produit tout l'effet que nous attendions. Arrivée hier à 7 h., demi-heure après elle a été connue de toute la ville, et aussitôt la cocarde verte a été placée sur plusieurs chapeaux couvrant des têtes influentes. Ce matin, le Deux-Cents en corps s'en est paré et a été imité par la généralité des citoyens. »